

LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS

LE CALAISIS :
un territoire
hors norme

LA DIDPAF
CALAIS-COQUELLES



**SYNERGIE
OFFICIERS**

Revue trimestrielle
Déc. 2020 • n°230 • 3,00 €

SOMMAIRE

SYNERGIE OFFICIERS

le trait d'union n°230



Région Hauts-de-France

- 3 ÉDITO
- 4 DOSSIER DE FOND
 - PRÉSENTATION
 - MOT DE ROBERT BOURDELLE
 - LE CALAISIS UN TERRITOIRE HORS NORME
- 25 GESTION
 - LES POLICIERS DANS LA TOURMENTE
 - PROPOSITIONS POUR TOUS LES OFFICIERS
- 28 LU POUR VOUS
 - «LES CRIMINELS LES PLUS CONS DE L'HISTOIRE» ALAIN BAUER
 - «LES GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES» JEAN-MARC BERLIERE
- 30 GRILLE DE TRAITEMENTS IDF
- 32 GRILLE DE TRAITEMENTS PROVINCE
- 34 LE MOT DU TRÉSORIER
- 35 BULLETIN D'ADHÉSION



Patrice RIBEIRO Secrétaire général

Un vent mauvais souffle contre les policiers depuis la rentrée. Les campagnes d'agit-prop, entretenues par des militants radicaux et sulfureux, soutenues par des politiciens pyromanes et relayées par une certaine presse complaisante, ont rendu fébrile

les plus hautes autorités dont le régalien n'est visiblement pas l'apanage.

La crise sanitaire nous oblige à des missions inédites, la vague migratoire avec son cortège de misère ne faiblit pas, les policiers et pompiers sont attaqués toutes les nuits dans des quartiers en sécession avec une violence inouïe, les manifestations donnent lieu à des épisodes itératifs insurrectionnels, les policiers sont persécutés avec leurs familles hors service, le nombre de nos blessés explose, nous pleurons nos morts devant l'indifférence générale et les politiques de tous bords évoquent, à juste titre, le risque d'affrontements graves et imminents sur l'intégralité du territoire. C'est dans ce contexte explosif que le Président de la République reprend à son compte les mantras des séides de l'indigénisme : contrôle au faciès et racisme "systémique". Ces propos ont profondément choqué et scandalisé les policiers. Ils sont en contradiction avec notre réalité vécue, nos souffrances et la diversité qui constituent la richesse de la police nationale.

Le Beauvau de la sécurité ne nous inspire rien tant que nous n'aurons pas échangé de manière profonde avec Gérard DARMANIN qui nous soutient indéfectiblement et qui a la confiance des policiers. Un round de négociations va se dérouler dans les semaines qui viennent pour enfin remettre à plat les maux qui minent notre institution mais sans stigmatisation, sans affolement, et sans cet irrépressible besoin de plaire à nos éternels contempteurs.

Le LBSI a déjà très largement identifié les sujets tant Synergie-Officiers y a largement contribué : recrutement, formation, parcours de carrière, refonte structurelle, organisation territoriale, positionnement, parité PN/GN, accession aux responsabilités, fin des castes et prébendes...

Les spécificités statutaires de notre corps appellent des réponses impérieuses tant les forces de réfraction se sont ingéniées contre nous sur l'autel d'intérêts particuliers. Les Officiers occupent un rôle central dans notre maison : commandement, expertise, direction.

Malgré ce positionnement essentiel, les Officiers sont maltraités et insuffisamment reconnus : ratios d'avancement ridicules, seuil d'éligibilité à l'avancement obsolète (12 ans pour devenir commandant alors que les commissaires peuvent devenir divisionnaires à partir de 9 ans), "zones grises" de postes de commissaires non occupés qui doivent naturellement échoir aux Officiers nonobstant les campagnes de dénigrement des OS de commissaires (chefs de circonscription, postes B créés artificiellement comme bases de repli pour les jeunes commissaires voulant fuir leur première affectation...).

Nous revendiquons plus de postes à responsabilités avec un exhaussement corrélatif de notre IRP qui n'a pas été revalorisée depuis 10 ans alors que nous avons été exclus des avancées obtenues par d'autres corps. Nous avons formulé nos exigences dès 2018 :

- IRP Chef de service (quel que soit le grade) : **1 364** (les commissaires sur des indices équivalents sont à 1 364),
- IRP commandant Divisionnaire et commandant Fonctionnel quelle que soit la fonction à **1 080** (IRP des commissaires début de carrière)
- IRP commandant : **864**
- IRP capitaine : **692**

(Montants déterminés selon une dégressivité de 20 % comme appliquée au sein du CCD).

Création de postes très difficiles avec IRP majorée de 40% pour permettre de l'attractivité dans les zones / postes où le recrutement est très difficile. Comme pour le CCD, prise en compte de la majoration de la part R pour le calcul de la part P en cas d'attribution, et non pas calcul sur l'IRP basique.

Banalisation de l'échelon exceptionnel de capitaine, banalisation de l'échelon spécial HEA de Cdt D et Cdt EF, Dé-contingentement de l'échelon spécial de l'emploi fonctionnel et de celui des commandants divisionnaires à hauteur de 15 % à l'instar des commissaires, création d'un échelon spécial de commandant à 1 027, exhaussement de l'échelon spécial à HEB Bis (IM : 1 119)

Ceux qui nous avaient raillés et conspués à l'époque, persistent dans leur volonté de rétrogradation en suppliant une prime OPJ au lieu de revendiquer l'augmentation de l'IRP, seule marque de notre positionnement de cadres supérieurs et seule prime susceptible de majoration.

Voilà les revendications ambitieuses que nous porterons au plus haut niveau en votre nom.

Enfin, je voudrais souhaiter à chacune et chacun d'entre vous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

N° 230 - 4^{ème} Trimestre 2020

Revue trimestrielle d'information du Syndicat Synergie-Officiers

Affilié à la CGC par le canal exclusif de l'Union Fédérale des Cadres des Fonctions Publiques (CFE-CGC)

Publication inscrite à la commission paritaire de presse sous le n° CPPAP : 1020 S 05864 Valable jusqu'au 31 octobre 2020

Synergie-Officiers

3, Bd du Palais - 5^{ème} étage 75004 PARIS
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73
bureau.national@synergie-officiers.com

Abonnement

Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85

Directeur de la publication

Patrice RIBEIRO

Rédacteur en chef

Alain ROMANET

Rédaction

Benjamin ISELI, Gaëlle JAMES,
Isabelle TROUSLARD,
Frédéric BISANCON, Benoît EBEL et les
membres de la section des retraités

Maquette et réalisation

Editions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laïque
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

LE CALAISIS : UN TERRITOIRE HORS NORME



En cette période si particulière, le Trait d'Union a souhaité vous présenter une zone souvent méconnue du territoire national où pourtant l'activité des services de police et des officiers est particulièrement dense : la région des Hauts-de-France et plus particulièrement le territoire du Calaisis.

Si les médias se font fréquemment le relais de certaines opérations de police d'envergure, qu'en est-il du quotidien des officiers affectés sur ce territoire aux spécificités nombreuses ?

La parole est laissée à notre délégué zonal, Robert Bourdelle, qui a voulu mettre en valeur le travail des Officiers des différentes directions impactées tant par la crise migratoire que par le prochain retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Dans ce numéro, vous retrouverez un focus particulier sur la Direction Interdépartementale de la PAF de Calais-Coquelles et ses nombreux services. Dans notre prochaine parution, nous vous ferons découvrir la CSP de Calais, la CDI et l'antenne PJ de Coquelles.

Robert BOURDELLE
Secrétaire Zonal Hauts-de-France



*Chers collègues,
La zone nord que je
représente aux instances
du Bureau National
de Synergie-Officiers
est mise à l'honneur à
l'occasion de ce Trait
d'Union de fin d'année.*

C'est donc l'occasion pour moi de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, à vous et vos proches. L'année 2020 aura été marquée par de nombreuses difficultés que vous connaissez, comme moi, trop bien. J'espère que 2021 nous épargnera et que nous pourrions travailler dans la sérénité et le respect mutuel. Vous pourrez compter sur la disponibilité, la bienveillance et l'engagement de tous les représentants de notre organisation syndicale.

À titre personnel, je vous souhaite une excellente année 2021, qu'elle soit pour vous et vos proches, remplie de bonheur et de santé.

Ce dossier est un focus sur le Calaisis. Si les policiers de la zone nord sont fortement impactés par les difficultés du quotidien, il me semble qu'au sein de ce territoire, les collègues du Calaisis et de la bande littorale souffrent particulièrement.



L'idée n'est pas de dresser un tableau noir de la situation, mais de mettre à l'honneur les officiers qui tous les jours s'engagent pour défendre nos institutions, notre territoire et porter un service public de qualité. C'est tout le sens de notre engagement quotidien malgré la défiance ambiante.

Je connais parfaitement les problématiques et enjeux du Calaisis. J'ai servi au commissariat de Calais en 1999, à l'époque du camp de Sangatte, puis de 2004 à 2008, lorsque j'étais Officier CRS à Saint-Omer et à nouveau en 2017 comme adjoint UIAAP au central de Calais.

Travailler à Calais, c'est, quel que soit le service ou la direction, être face à l'urgence quotidienne, la sensibilité médiatique, la pression hiérarchique de tous niveaux (Ministère, Préfecture, Direction Centrale...)

S'ajoute à l'activité classique d'un service de police, la problématique migratoire. Des centaines de migrants de tous âges, en famille



ÊTRE UTILE

À LA SOCIÉTÉ,

c'est assurer la sécurité des personnes et des biens,

c'est contrôler les importations et déjouer les trafics,

c'est surveiller et réinsérer les individus qu'elle a condamnés,

c'est respecter les valeurs de la République et la déontologie,

c'est vouloir la protéger.

En nous protégeant, les policiers, les douaniers et les surveillants pénitentiaires sont utiles à la société. Soutenons-les.

La MGP est fière de protéger ceux qui protègent.

Unéo, MGP et GMF sont membres d' **UNEOPOLE** la communauté sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

parfois, tentent de rejoindre le Royaume-Uni par tous les moyens. Ils vivent dans des tentes ou abris de fortune dans des conditions d'hygiènes épouvantables au milieu des immondices et des rats. Ils tentent, au péril de leurs vies, et en mettant celles des autres en danger, de monter dans les camions se dirigeant vers les accès du Tunnel sous la Manche ou les ports de Calais et Dunkerque. Ce sont aussi des tentatives de plus en plus nombreuses de traversées de la Manche en *small boats* surchargés virant au drame, jusqu'à la noyade.



Si on ne peut se satisfaire de cette misère humaine qui nous interroge et questionne à titre personnel, il n'en reste pas moins que les policiers confrontés à cette immigration de masse sont les intervenants directs et donc les premiers au contact de ces populations. Et donc, ils s'interrogent aussi régulièrement sur leurs conditions de travail, sur leur reconnaissance, sur le sens de cette mission qui donne comme un sentiment de vider la mer avec une petite cuillère.

Des conditions de travail compliquées comme les contaminations de gale, le contact avec des migrants potentiellement porteurs de la Covid, les démantèlements dans les dunes ou bois insalubres, les jets de projectiles ; le tout accompagné par des caméramans militants cherchant la vidéo tronquée.



Une reconnaissance de l'engagement qui passe pour nos collègues Officiers, par une généralisation de la majoration de l'IRP pour poste difficile œuvrant sur la bande littorale de Calais à Dunkerque. Comment expliquer, par exemple, que sur 4 postes d'Officiers au SDN PAF Coquelles, une seule IRP difficile est attribuée alors que tous ont les mêmes contraintes ?

Reconnaissance par un avancement plus rationnel et juste. La DIDPAF Coquelles-Dunkerque c'est 26 fiches de poste pour 9 postes vacants de tous niveaux. C'est aujourd'hui 14 Officiers qui font le travail de 26 et des avancements à la marge.

Il faut donc rendre ces postes attractifs !!! Cela passe par une prise de conscience de nos autorités qui sont interpellées sur ces sujets depuis des années.

Calais, c'est un commissariat de sécurité publique comptant plus de 250 policiers.

La PAF Calais-Coquelles, avec le SPAF Dunkerque, c'est plus de 650 collègues. Dans les locaux de la PAF Coquelles sont implantés également l'antenne PJ et la CDI littorale.

C'est aussi, depuis plusieurs années maintenant, la présence quotidienne de 4 à 5 forces mobiles pour compléter le maillage territorial, la surveillance des points sensibles et participer quasi quotidiennement aux démantèlements des camps de migrants.



Vous trouverez dans les prochaines pages la présentation de tous ces services.

Pour terminer, je souhaite saluer le professionnalisme, l'engagement et la résilience de nos collègues du littoral de la Côte d'Opale, mais plus généralement de tous les Officiers de la police Nationale.

Nous sommes décriés, insultés, lynchés, lâchés, mais nous savons pourquoi nous faisons ce métier !!! Nous aurons des jours meilleurs, c'est certain.

Portez-vous bien !!!

Robert BOURDELLE
Secrétaire Zonal Hauts-de-France

LA DIDPAF CALAIS-COQUELLES



S'il y a bien une direction qui est particulièrement impactée par les problématiques spécifiques rencontrées dans le Calais, c'est la PAF, et en l'occurrence la Direction Interdépartementale de la Police aux frontières Calais-Coquelles.

Composée à ce jour de 670 effectifs, elle sera renforcée dès 2021 par 180 personnels supplémentaires suite au Brexit.

Échanges avec plusieurs Officiers de cette direction qui nous présentent leur service ainsi qu'avec le chef de la DIDPAF.

L'ÉTAT-MAJOR DIDPAF : Rencontre avec le commandant divisionnaire à l'emploi fonctionnel, Sylvain PINCET

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Je suis entré en 1992 à l'école d'inspecteur au sein de la 39e promotion. J'ai été affecté en UPJA en charge des mineurs au commissariat de Soissons, puis en 1995, j'ai été affecté à Boulogne-sur-Mer en unité de recherche, en groupe stups. En 2000, changement d'orientation avec la création de la Police de Proximité pour laquelle Boulogne était site pilote et je suis passé sur un poste en tenue. En 2006, arrivée à la PAF de Calais comme chef du quart de nuit, puis comme chef de l'unité judiciaire. À l'époque déjà l'activité était extrême-

mement intense et nous avions souvent 60 GAV par jour à traiter.

En 2008, je suis devenu adjoint au chef d'État-major et nous avons dû gérer le démantèlement du camp dit "Jungle 2".

En 2013, nommé commandant j'ai pris le poste de chef du CRA de Coquelles.

Mon expérience acquise dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine m'a ensuite permis d'obtenir le poste de chef du CRA de Mayotte.

Le Trait d'Union : Les difficultés rencontrées à la PAF Mayotte doivent être assez similaires avec celles de Calais ?

Il s'agissait d'un énorme défi avec une forte pression car il fallait déjà suivre la fin de chantier du nouveau CRA (l'ancien CRA était un bâtiment ancien et inapproprié).

Ma mission était de mettre en place le nouveau CRA avec toutes les normes d'un CRA métropole, tel que prévu par le CESEDA.

Nous avons réceptionné un nouveau bâtiment de 4 200 m² qui est maintenant le plus gros CRA de France avec une capacité de 136 places + 12 de zone d'attente. Des LRA (quelquefois 3) étaient en plus ouverts régulièrement pour absorber les personnes supplémentaires.

Dans le nouveau CRA, il a fallu régler les derniers problèmes techniques notamment ceux liés à la sécurité et aux risques d'évasion, mettre en place toute l'intendance, la chaîne d'arrivée et d'éloignement des retenus dans des volumes connus nulle part ailleurs avec des protocoles adaptés localement (évaluation sanitaire à chaque arrivée de Kwassa-Kwassa).

Nous faisons certains jours jusqu'à 280 éloignements par bateaux affrétés (7 jours sur 7). C'était, par an, plus de 20 000 éloignements avec une pointe à 22 700 en 2016. Quasiment chaque jour, 1 bateau partait vers Anjouan.

Nous avons ouvert le 19 septembre 2015 sans qu'il y ait de rupture dans le traitement.

Les collègues locaux et contractuels (de tous horizons) ont complètement été investis dans ce travail.

À l'époque, il n'y avait qu'un directeur et 4 officiers à la DIDPAF Mayotte. Autant dire qu'il fallait gérer bien au-delà du CRA les problématiques migratoires de l'île.

Au-delà de Mayotte, j'ai été déployé en renfort sur l'île de Saint-Martin quelques jours après le passage de l'ouragan Irma, avec beaucoup d'autres collègues PAF de métropole et d'outre-mer.

Ce fut un séjour épuisant (300 heures en 3

semaines, travail 7/7), marquant (les collègues locaux étaient réellement traumatisés et vivaient pour certains dans des conditions sommaires) mais très riche.

Pour les premiers renforts, les conditions de vie étaient très difficiles : logement où il y avait des bâtiments encore debout et (presque) habitables, douche à la bouteille d'eau, ration de combat quasiment à tous les repas. Mais j'ai senti avec ces volontaires aguerris aux missions difficiles, une solidarité, une volonté de travailler incroyable dans des conditions très dégradées.

J'ai pu aussi voir toute la puissance de l'État français lors des crises et une réactivité de la DCPAF exceptionnelle dans la mise à disposition d'effectifs, de moyens, dans le déplacement du DC, la prise en compte des situations des collègues traumatisés par l'ouragan. Par exemple, 48 heures après l'appel téléphonique me sollicitant pour la mission, j'étais arrivé sur place.

Le Trait d'Union : Qu'as-tu fait ensuite ?

En 2017 je suis revenu à la DIDPAF Calais comme chef du commandement de nuit et en 2018, comme chef du SPAF Coquelles.

Enfin, en 2019, j'ai pris mon poste actuel de chef de l'État-major de la DIDPAF.

Le Trait d'Union : Quelles sont les missions d'un chef d'État-major de la PAF ?

L'action d'un chef d'État-major est assez classique. Il s'agit de coordonner les services placés sous son autorité.

Pour la DIDPAF Calais, il s'agit du SCN, du CIC, de la cellule formation, de l'unité cynophile de recherche de matière explosive, et de la cellule statistique.

En plus de ces fonctions, il s'agit de répondre aux diverses commandes de notre directeur, de la DZPAF nord et la DCPAF. Ces tâches sont réellement transversales.

L'expérience acquise sur mes précédents postes en PAF est réellement utile dans mes missions quotidiennes.

L'État-major est piloté par trois Officiers, un chef EM CDTEF et deux Officiers sur des postes B1 dont l'un est adjoint.

LE SCN DIDPAF CALAIS-COQUELLES



Le service de commandement de nuit de la DIDPAF Calais-Dunkerque comporte deux groupes de deux officiers chacun, 2 commandants et 2 capitaines.

Le SCN est directement rattaché à l'État-major de la DIDPAF à dessein : l'Officier de commandement coordonne l'activité de l'ensemble des services en phase nocturne, il est le représentant du directeur la nuit et il lui rend compte de son activité à l'issue de chacune de ses vacations réalisées selon le régime cyclique du 3/3.

Ces fonctions lui confèrent donc une responsabilité importante puisque durant la nuit, il est responsable de l'activité de contrôle transfrontière de trois plateformes transmanche : Port de Calais, Port de Dunkerque et le lien fixe transmanche du Tunnel.

De même, il dispose de deux Unités de service général chargées d'opérer des contrôles sur la voie publique et de renforcer la lutte contre les traversées clandestines maritimes. Il commande également le service de garde, l'unité judiciaire, et le CRA. Il s'assure du trai-

tement effectif des procédures et de la qualité de celles-ci.

Il facilite aussi les rapports entre chacun de manière à rendre fluide le traitement des affaires (administratives ou judiciaires).

L'Officier du commandement nuit, on le voit, constitue un vecteur important de la lutte contre le trafic d'êtres humains et le contrôle des frontières. Il veille également particulièrement aux droits des personnes privées de liberté, qu'elles soient en GAV, en retenue ou placées sous le régime de la rétention administrative au sein du centre de rétention.

En sa qualité de première autorité intervenante, l'Officier de nuit participe à de nombreux exercices (tuerie de masse, accident ferroviaire, prise d'otage...) sur les emprises comme c'est le cas, deux fois par an, au Tunnel sous la Manche.

Actuellement, le SCN est également aux premières loges dans le cadre de la lutte contre les *small boats*, en lien étroit avec les partenaires de la sécurité publique, de la gendarmerie et bien sûr de la Border Force anglaise.

L'Officier de nuit noue également des relations étroites avec les autorités maritimes qui déploient les moyens maritimes en prévention de ces actes.

L'Officier de nuit commande chaque nuit une soixantaine d'hommes dans le cadre de ces différentes missions.

Dans ce service, la variété des situations rencontrées et l'intensité des événements en perpétuelle évolution demandent à l'Officier de nuit des capacités d'adaptation importantes, mais lui procurent également la satisfaction de ne pas tomber dans la routine.

LE CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

*Rencontre avec le commandant
chef de service, Laëtitia BIDOIN*



Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Je suis de la 2e promotion. J'ai été affectée en sortie d'école à l'UIR de Jeumont-Maubeuge. En 2002 j'ai rejoint la CSP Calais au quart de jour, puis comme chef du bureau de police de proximité de Calais-centre.

En 2005, j'ai rejoint la PAF Calais-Coquelles au sein de laquelle j'ai évolué d'abord au SCN puis au quart de jour, ensuite comme adjointe au chef de la plateforme du tunnel et enfin comme adjointe du centre de rétention administrative.

En 2015 je suis devenue chef du CRA.

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton service, ses missions et ses effectifs ?

Le CRA de Coquelles est implanté sur le site de la DIDPAF Coquelles. C'est un service autonome en lien organique et fonctionnel avec le directeur de la PAF Calais-Coquelles. Sa capacité d'accueil est passée, depuis le 14/11/2020 date de son extension, de 79 à 104 retenus possibles.

Pour absorber l'augmentation de cette capacité d'accueil, les effectifs sont passés de 93 à 108 alors qu'il serait nécessaire de porter ce nombre à 146 pour assurer le service en toute sécurité. Pour l'instant, pour des raisons sanitaires liées à la Covid, sa capacité d'accueil est limitée à 65 retenus.



Il est configuré pour accueillir également les sorties de maison d'arrêt et les ILE radicalisés.

Sont comptés dans les effectifs du CRA, les personnels des unités de gardes et de transferts, de l'éloignement, et des services supports.

Les missions essentielles sont celles de gardes, de transferts dans le cadre de l'exercice des droits des retenus vers les juridictions judiciaires et administratives (Ambassade, Consulat, OFPRA,...), des transport CH ...

Bien entendu, nous prenons en charge les éloignements et en amont les identifications des individus.



Concernant les effectifs du CRA :

- l'unité de garde : 44
- transfert : 24
- éloignement/escorte : 12
- pôle identification des étrangers incarcérés : 2
- greffe : 5
- secrétariat : 2
- agent technique : 1.

Concernant les admissions, nous en avons 3 790 en 2017, 2 810 en 2018 et en sommes à 2 024 en cette année particulière avec donc une capacité réduite du fait de la Covid.

Le Trait d'Union : Quelles sont les problématiques spécifiques au CRA Coquelles ?

Le CRA de Coquelles a une activité très soutenue du fait de la pression migratoire sur le littoral de la Côte d'Opale et la concentration d'une population en situation irrégulière. Si l'on constate depuis 2018 une baisse notable du nombre d'admission au CRA, elle est liée à plusieurs facteurs : d'abord l'allongement du délai de rétention passé de 45 à 90 jours, ensuite la baisse du nombre de vols vers certaines destinations qui allonge le séjour des individus placés en rétention, enfin un contentieux plus favorable aux ILE.

Nous rencontrons d'importantes difficultés dans la gestion des contentieux, comme par exemple les réadmissions Schengen (reprise en charge d'un ILE par le pays qui l'a vu entrer).

Bien entendu la Covid-19 a bousculé nos modes d'organisations avec une répartition en 4 zones qui nous oblige à jongler avec les périodes de quarantaine en cas de suspicion Covid.

Enfin, il existe des inquiétudes sur la question des effectifs lorsque le CRA repassera à un accueil à taux plein après la crise sanitaire.

Le CRA de Coquelles présente, en temps normal, un taux d'occupation de quasi 100 %.



LE SERVICE EN CHARGE DU CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE (S2C2I)

Rencontre avec le commandant divisionnaire EF chef de service, Didier LENSELLE



Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Je suis rentré dans la police comme inspecteur en 1977. Affecté à Rouen en groupe flag, j'ai muté en 1983 à l'UPJA de Dunkerque puis à Calais en 1988 comme chef BSU.

En 2008, j'ai pris un poste à la DDPAF Calais et occupé la fonction de chef SPAF Coquelles-Tunnel.

Enfin, en 2011, je suis devenu chef du S2C2I de la DIDPAF 62.

Le Trait d'Union : Très peu de nos collègues savent ce qu'est un service comme le tien. Peux-tu nous le présenter ?

Le S2C2I est composé des unités suivantes :

- Unité de service général (USG), unité axée sur le terrain,
- Unité judiciaire (UJ) qui traite des ESI et des faits de droit commun sur la zone PAF (port et tunnel),
- Unité de GAV, assurant la surveillance et la gestion des flux de GAV.

Son domaine de compétence est le judiciaire : la recherche et la constatation des infractions puis le traitement judiciaire ou administratif.

Et aussi organiser des opérations de contrôles aléatoires ou planifiées (démantèlement, anti small boats, gares, axes routiers).

Nous avons 120 personnels répartis dans les différentes unités avec comme chaîne hiérarchique : 1 CDTEF art 10, 1 Officier B1 chef UJ, 1 Officier A2 Adj. chef UJ, 1 Officier A2 chef USG. Ces deux derniers postes sont vacants.

Le S2C2I, c'est 160 à 200 mesures de privation de liberté par semaine prises par les services judiciaires ; c'est environ 8 000 mesures en 2019 ; c'est pour la même année plus de 1 800 placements en rétention vers le CRA local ou extérieur. C'est enfin plus de 1 000 procédures de droit commun (mandats, délits divers...)

Le Trait d'Union : Quel est ton rôle et quelles sont les problématiques actuelles rencontrées ?

La mission du chef S2C2I est de diriger l'activité des services en charges des contrôles et des interpellations des personnes en situation irrégulière, puis de veiller au traitement des affaires par l'Unité judiciaire.

L'Unité de service général assume beaucoup de missions mais l'augmentation significative des escortes, transferts, et surveillances, obère sa capacité d'occupation de la voie publique. Sur le plan judiciaire, les effectifs de l'UJ doivent constamment s'adapter à l'évolution des jurisprudences. Cela demande une vraie réactivité procédurale.

Nos effectifs étant constamment filmés par les migrants ou associatifs lors des interventions, il semble essentiel de généraliser la dotation individuelle en caméra piéton de haute qualité.

INTÉRIALE

DÉCOUVREZ OMNIALE

L'offre
complète

SANTÉ et
PRÉVOYANCE

+

Packs santé au choix



120€/an
EN MÉDECINE DOUCE

Pour soulager les maux du quotidien



FORFAIT DE
30€/an

Pour votre abonnement sport
ou vélo libre-service



5 TÉLÉCONSULTATIONS
INCLUSES / AN

Un médecin en visio ou chat
24h/24 7j/7

UNE MUTUELLE QUI VOUS COUVRE
DE LA TÊTE AUX PIEDS

Demandez votre devis auprès de votre **conseiller INTÉRIALE** ou sur **notre site web**.

www.interiale.fr

L'UNITÉ JUDICIAIRE DU S2C2I

Rencontre avec le capitaine **Gérald LEFEBVRE**



- le groupe contrôle des procédures fonctionnant en régime hebdomadaire,
- l'unité d'identification judiciaire fonctionnant en régime hebdomadaire,
- et l'unité des gardes à vue fonctionnant en cycle de jour et de nuit en H24.

Le service de quart est chargé de la mise en œuvre et du traitement des procédures d'infractions à la législation sur les étrangers et des procédures administratives liées à l'éloignement des ESI. La DIDPAF Calais étant en charge de la sûreté et de la police générale sur les SPAF du Port de Calais et du Tunnel sous la Manche, le service de quart est régulièrement amené à traiter du droit commun (accidents du travail, enquêtes décès, recels, vols, violences, fiches, mandats, etc.).

Le Trait d'Union : Tu es le chef de L'UJ du S2C2I. Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Je suis sorti de l'ENSOP en 2003 à la CSP de Roubaix au quart, puis au GAJ. J'ai ensuite été chef des formations initiales à l'ENP Roubaix entre 2010 et 2015. Enfin depuis 2015, j'exerce à la DIDPAF Calais, d'abord au SPAFT Tunnel puis désormais à l'Unité judiciaire.

Le Trait d'Union : Comment est composée et quelles sont les missions de ton Unité ?

L'Unité judiciaire se compose de quatre entités :

- le service de quart fonctionnant en cycle de jour et de nuit en H24,

Le groupe contrôle des procédures, traite de la vérification de la légalité des procédures des ESI placés en centre de rétention. Ces fonctionnaires sont également chargés des commissions rogatoires pour les décès et accidents du travail s'étant déroulés sur les plateformes du port ou du tunnel, des diverses instructions du parquet, des suites de procédures du quart.

L'identification judiciaire s'occupe de la signalisation des personnes en privation de liberté (GAV, retenue administrative, rétention judiciaire).

Enfin, l'unité des gardes à vue est en charge de la garde des personnes en privation de liberté de la PAF, mais aussi de services extérieurs comme la PJ ou la DGSI (présents à l'HP). Cette unité gère la signalisation la nuit et le week-end.



Au niveau des effectifs, le service de quart est composé de 36 personnels CEA (2 groupes de 12 en jour, et 2 groupes de 6 en nuit) ; le groupe contrôle des procédures est composé de 5 personnes (2 OPJ, 1 APJ, 1 administrative et 1 ADS) ; l'unité d'identification judiciaire est composée de 4 fonctionnaires du CEA et l'unité des gardes à vue est composée de 22 personnels CEA et ADS (2 groupes de 6 en jour et 2 groupes de 5 en nuit).

Le Trait d'Union : Quelle est l'activité annuelle de ton Unité ?

Elle est très importante même si nous connaissons un ralentissement cette année qui s'explique par la crise sanitaire qui a conduit à la réduction du trafic transmanche ayant entraîné de fait la réduction des GAV liées à la fraude documentaire et au droit commun.

La baisse des placements en CRA est due à la fermeture des CRA durant plusieurs semaines.

Le nombre de retenues a moins diminué du fait de démantèlements de camps de migrants quasi-quotidiens après la crise sanitaire, et des diverses opérations coordonnées avec la sécurité publique. Sans oublier l'explosion du phénomène des small boats sur l'année 2020 (notamment l'été)

Pour donner un ordre d'idées :

2018 : 2 048 GAV, 5 424 retenues et 2 660 placements en CRA

2019 : 2 031 GAV, 5 771 retenues et 1 878 placements en CRA

2020 : 1 179 GAV, 5 133 retenues et 709 placements en CRA

Le Trait d'Union : Quelles sont les problématiques actuelles rencontrées ?

Elles sont multiples. Au quart, il faut concilier l'exigence procédurale des magistrats en matière administrative, avec la demande toujours plus importante de la part de l'autorité administrative de prendre des mesures de placement en rétention (problème de l'immigration irrégulière et du terrorisme qui sont des enjeux nationaux).

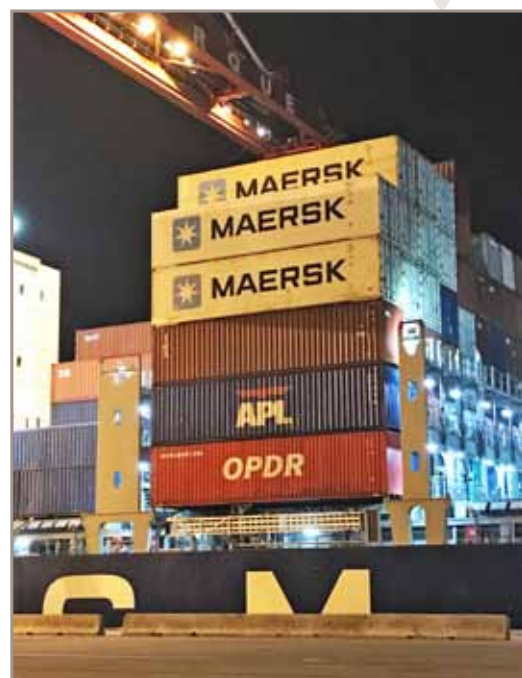
Concernant les GAV, il faut concilier la demande de l'augmentation des mesures de privation de liberté avec l'exigence en matière de conditions de rétention des instances françaises et européennes de sauvegarde des droits de l'homme, plus complexe encore avec le contexte sanitaire actuel.

Enfin au niveau de l'IJ, les exigences en matière de signalisation de la part de l'autorité administrative sont accrues, mais les mis en causes refusent de plus en plus systématiquement.

Le Trait d'Union : Quelles sont à ton avis les futures problématiques qui vont se présenter ?

Les conditions du Brexit sont l'une des interrogations principales, même si l'UJ est moins impactée que les contrôles transfrontaliers.

Le sujet qui suscite le plus de questions est la mise en place du nouveau DTPN et les conséquences que cela aura sur l'organisation de notre travail et la coordination des services en fonction des filières.



L'UNITÉ DE SERVICE GÉNÉRAL DU S2C2I

Rencontre avec le capitaine Vincent PROUVOYEUR



Le Trait d'Union : Quelles sont les missions de l'USG ?

L'Officier chef de l'Unité de service général coordonne l'activité de ce service composé de 40 CEA et ADS dont les missions sont :

- Procéder à des contrôles d'identité sur la VP,
- Coordonner les opérations de démantèlement de camps de migrants,
- Participer aux escortes TGI,
- Assister la BMRA lors des opérations d'envergures ou d'interpellations,
- Surveiller le littoral (*small boats*),
- Et de manière générale, assister ou renforcer les autres unités de la DIDPAF Coquelles.

L'Officier a en charge la coordination et le pilotage de l'activité de l'unité. Il doit faire preuve de réactivité et s'adapter aux nombreux changements de mission.

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Je suis de la 9e promotion et affecté à Lille en SDN en 2006 puis au SDN de Dunkerque en 2010. En 2013, je suis passé au jour comme Officier de commandement toujours à Dunkerque, puis chef de l'UPS de la BSU locale.

En 2018, j'ai rejoint la DIDPAF comme chef de l'Unité de service générale et en 2020 je suis devenu l'adjoint au chef d'État-major.

Il lui est donc demandé, à terme, de maîtriser la gestion des effectifs, de posséder un vrai sens du commandement et des qualités managériales. Souvent amené à se transporter sur le terrain, il doit ou devra, également maîtriser l'opérationnel. Venant de changer de poste au sein de la DIDPAF, ce poste de niveau A2 est actuellement vacant.

Concernant l'activité chiffrée du service pour 2019 : 6 775 personnes contrôlées – 2 662 interpellations – 153 escortes administratives hors secteur -143 escortes judiciaires - 138 renfort GAV CRA.

LE SERVICE CHARGÉ DU CONTRÔLE TRANSFRONTIÈRE (SCCT)

*Rencontre avec le commandant divisionnaire
EF chef de service, David BETHEGNIES*



Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

En 1995, j'ai eu un premier poste à la PAF de la Gare du Nord en investigation. En 2002 j'ai intégré le Service Régional des Transports de la PP à la Gare de Lyon. En 2006 j'ai quitté la métropole pour une expérience outre-mer à Mayotte comme adjoint au DDPAF. En 2008, à mon retour, j'ai pris le poste de chef SPAF à Dunkerque.

En 2011, j'ai été nommé chef du CRA de Coquelles, en 2013 chef d'État-major de la DZPAF Lille et enfin depuis 2018, je suis le chef du SCCT Coquelles.

Le Trait d'Union : Quelles sont les missions dévolues au SCCT ?

Elles sont multiples :

- Assurer le contrôle entrée et sortie de l'espace Schengen,
- Mission de sûreté portuaire et tunnel (locaux, infrastructures),
- Police générale (infractions de droit commun commises sur leur zone de compétence),
- Gestion des voyages officiels,
- Mission de renseignement (FPR).

Dans le cadre du Brexit, le service, fort de 250 personnels dont 5 officiers sera renforcé début 2021 par 180 effectifs répartis comme suit : 60 ADS, 60 réservistes, 60 contractuels.

Pour donner un ordre d'idées, en 2019 c'était 22 millions de passagers dans les deux sens, tous extra-Schengen, 7 700 fiches FPR épurées, 1 100 porteurs de faux documents et 120 mandats d'arrêt.

Le Trait d'Union : Quelles sont les missions dévolues au chef du SCCT ?

Le chef du SCCT coordonne l'activité du contrôle transfrontière sur tout le littoral de la Côte d'Opale de la frontière Belge au nord de Dunkerque, au sud du département du Pas-de-Calais.

Il a la gestion des plateformes du port de Calais et du Tunnel sous la Manche, et des plateformes identiques de Douvres et Sheriton en Angleterre. Il supervise également le SPAF Dunkerque-Loon Plage.



Le Trait d'Union : Les conséquences du Brexit seront-elles, à ton sens, importantes ?

Le Brexit aura des conséquences indéniables sur le régime de circulation des ressortissants britanniques, qui passeront d'Européens à résidents de pays tiers d'où un allongement de la durée de contrôle.

L'augmentation du trafic FRET posera indéniablement des problèmes d'ordre public. Le temps d'attente des camions devrait amener des bouchons sur les axes routiers du port et du tunnel. Les migrants sur zone tenteront de grimper dans les camions à l'arrêt. Il y aura une augmentation de découverte d'ILE dans les semis qui entraînera une surcharge de travail (interpellation, procédure, ...)

À brève échéance, il y aura la livraison du port de Calais 2015 qui modifiera en profondeur les infrastructures, la surface au sol de la zone portuaire et une réorganisation de tous les services privés et publics sur le site. Cela conduira également à travailler sur les nouveaux enjeux en matière de sûreté.

En 2022, il sera mis en œuvre le nouveau système ETIAS (système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages), que l'on peut comparer au système ESTA utilisé par les États-Unis. Une base de données qui permettra de contrôler les voyageurs avant leur arrivée dans l'espace Schengen : les britanniques pour cause de Brexit, et devenant résidents pays tiers seront soumis à ce contrôle en amont.



La PAF Coquelles exerce son activité sur des sites sensibles. Ces fonctionnaires pratiquent régulièrement des exercices de tueries de masse, d'ordre public et de sécurité civile (incendie tunnel, ...)

Dans ce contexte, il existe un relationnel important avec les opérateurs locaux (port-tunnel) mais aussi avec les autorités britanniques dans le cadre des accords bilatéraux. Le protocole de Sangatte et les accords du Touquet fixent notamment les principes de coopérations en matière d'immigration, sécurité, renseignement, coopération judiciaire...



NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX
QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%**

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police, la 1^{ère} année, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. ** Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES, et/ou LA SAUVEGARDE, et/ou GMF VIE, et/ou ASSURANCES MUTUELLE DE FRANCE, et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, et/ou Covéa Protection Juridique.



MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

La Brigade Mobile de Recherche Antenne (BMRA)

Rencontre avec le commandant Muriel LECLERCQ

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

J'ai intégré l'ENSOP en 2003. En 2004 en sortie d'école j'ai été affectée à la DDPAF 62 comme chef de l'Unité judiciaire du port. En 2005 je suis devenue adjointe au chef de la BMRA puis en 2014 chef de l'Unité judiciaire. En 2019 j'ai pris le poste de chef BMRA.

Le Trait d'Union : En quoi consiste la BMRA ?

Comme toute BMR, la BMRA 62 a pour objectif principal le démantèlement des filières de passeurs, mais elle traite également l'ensemble des flagrants délits mettant en cause des passeurs sur le Calais et le dunkerquois (tunnel, ports de Calais et Dunkerque mais aussi remises de l'ensemble des FSI engagées sur ce secteur). Nous sommes chargés de l'établissement de procédures contre le travail dissimulé et du traitement des suspicions de mariages de complaisance. La BMR est également régulièrement saisie ou co-saisie par le Parquet sur des affaires de violences mettant en cause des migrants lorsque ces violences mettent en cause des passeurs.

La BMRA est située dans les locaux de l'hôtel de police de Coquelles qui accueille la DDPAF de Calais mais également la PJ, la SID, et la CRS autoroutière. Elle exerce ses compétences sur l'ensemble du littoral (Pas-de-Calais + Dunkerque), mais peut étendre ses compétences au niveau national, voire international dans le cadre de ses enquêtes (exemple filière Kurrou qui a permis à la BMR d'interpeller en Roumanie). Cette brigade est rattachée directement au Directeur Interdépartemental sous l'autorité du Coordinateur du littoral. L'effectif théorique de la BMR est de 40 effectifs : un chef B2, et un adjoint A2.

Nous avons trois groupes filières et un groupe TTR (comprenant chacun un chef et un adjoint + sept effectifs), un effectif en charge du travail dissimulé et un effectif COE gérant essentiellement l'enregistrement des procédures et la gestion des scellés.

L'ensemble des groupes fonctionnent aujourd'hui à 8 effectifs

En 2019 la BMRA de Calais a démantelé 26 filières de passeurs, traité 870 affaires et 34 employeurs dans le cadre d'infractions relatives au travail dissimulé.

Le Trait d'Union : Quelles sont les enjeux actuels pour vous ?

Depuis fin 2018, les réseaux se sont tournés vers un nouveau mode opératoire : les traversées maritimes via les petites embarcations (phénomène small boats). Avantageux pour les passeurs car il garantit un taux de réussite élevé (à relativiser depuis quelques temps avec la forte présence policière) qui leur permet de pratiquer des prix de passage plus élevés (à partir de 3 000 euros par personne). Mais c'est un mode opératoire dangereux conduisant des familles entières à s'aventurer en mer sur des embarcations de fortune. Pour preuve, la BMRA a été saisie du naufrage le 27 novembre au large de Gravelines, d'une embarcation ayant conduit à la disparition de 5 membres d'une famille (décès du père, de la mère, de deux des enfants et disparition en mer du troisième).

Par ailleurs, nous ne pouvons plus compter parmi nos moyens d'investigation les écoutes téléphoniques, la quasi-totalité des passeurs utilisant désormais les échanges par data (WhatsApp, telegram...). Bien que la technologie existe, nous ne disposons actuellement, bien malheureusement, d'aucun moyen de captation de ces données

LE SERVICE DE POLICE AUX FRONTIÈRES PORTUAIRES (SPAFP) DE DUNKERQUE

Rencontre avec le commandant Fabien MATHIO



Le Trait d'Union : Quel fut ton parcours ?

En fin de scolarité à l'ENSOP, en 2004, j'ai intégré la CSP Montreuil dans le 93, d'abord comme adjoint aux mineurs, puis comme adjoint au chef de l'USP. En 2009, j'ai été muté au SPAF de Dunkerque comme chef de l'Unité de service général. En 2013, j'ai rejoint le SPAFP de Dunkerque comme chef de l'Unité de contrôle transfrontière. Enfin en 2019, je suis devenu le chef du SPAFP.

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton service ?

Le SPAF Dunkerque est placé sous l'autorité de la Direction Interdépartementale de la police aux frontières de Calais, au même titre que les SPAFP de Calais (port de Calais) et SPAFT de Coquelles (lien fixe transmanche), le SPAFP de Dunkerque s'intègre dans le dispositif de police aux frontières du littoral de la Côte d'Opale, au sein de la Direction zonale de la police aux frontières nord.

Implanté depuis juillet 2012 au sein du terminal à passagers du port ouest de Dunkerque, le SPAFP de Dunkerque est compétent sur l'arrondissement de Dunkerque, et il assure, au travers des unités qui le composent, trois missions principales :

- Le contrôle d'une frontière extra-Schengen sur le point de passage frontalier maritime de l'ensemble du Grand Port Maritime de Dunkerque, et notamment du contrôle de sortie France vers Douvres sur le terminal à passagers.
- La participation à la lutte contre l'immigration irrégulière sur l'arrondissement de Dunkerque.
- Les enquêtes administratives ou judiciaires en lien avec les deux premières missions (vérification de séjour, lutte contre la fraude documentaire, exécution de fiches de recherche notamment).

Le SPAFP de Dunkerque est également en charge de l'exécution **d'autres missions** :

Une mission de sûreté portuaire : il est chargé par arrêté préfectoral du bon respect par l'opérateur et son prestataire de sûreté, des mesures inscrites dans le plan de sûreté de l'installation portuaire, de la délivrance des visas aux marins

en transit sur l'ensemble du port de Dunkerque (60 visas mensuels en moyenne) pour le compte du MAE, de la fouille des véhicules suspectés de transporter des passagers clandestins, des gardes et transferts vers l'hôtel de police de la DIDPAF de Calais, de la rédaction des saisines et auditions des chauffeurs de poids lourds, et du contrôle frontalier des navires de plaisance et de croisière.

Le service (*pour un effectif total de 101 personnes*), fonctionnant H24/7, est composé d'une Unité de contrôle frontalier, d'une Unité de service général, et d'une Unité judiciaire, qui reçoivent le soutien d'une cellule d'ordre et d'emploi et d'un secrétariat.

Approchant les 700 intrusions mensuelles au cours de l'afflux de réfugiés de l'automne 2015, la sécurisation du site qui a suivi, a permis de diminuer drastiquement les intrusions : site entièrement clôturé depuis, surveillé par vidéo, par drone et par des équipes cynophiles.

Le nombre d'intrusions est désormais marginal depuis le début d'année 2020.

Concernant nos problématiques à venir je parlerai bien évidemment de la mise en œuvre du Brexit au 1er janvier 2021 et de fait, de la mise en place d'une nouvelle ligne de ferries entre Dunkerque et Rosslare en Irlande le 2 janvier 2021, corolaire au Brexit.



Pour finir ce dossier spécial sur la DIDPAF Calais-Coquelle notre délégué zonal, Robert BOURDELLE a rencontré son directeur, monsieur Hervé DERACHE

Le mot du Directeur, le commissaire divisionnaire Hervé DERACHE

La Direction Interdépartementale de la police aux frontières à Calais est une organisation sui generis, ne ressemblant à aucune autre.

Au-delà d'avoir expérimenté il y a huit années la notion d'interdépartementalité, dans le dessein de dépasser la logique territoriale pour ambitionner celle de l'opérationnalité, elle est aujourd'hui la seule DID de l'hexagone à lutter contre l'émigration irrégulière (ce qui revient à empêcher de sortir).

Elle est pour cela composée d'un peu plus de 650 agents qui œuvrent au quotidien pour :

- Contrôler la frontière avec la Grande-Bretagne sur 5 PPF (point de passage frontière) dont 2 outre-Manche où la PAF procède à un contrôle essentiel des entrées dans l'espace Schengen, à l'occasion duquel elle procède à des non-admissions, et à la détection de nombreuses fiches de recherche et faux documents.
- Mais également pour engager des procédures administratives ou judiciaires à l'encontre des 25 000 étrangers mis à disposition chaque année, ou des 1 200 trafiquants interpellés à la frontière.

- Ou encore, lutter contre la criminalité organisée par des filières de passeurs chevronnés (26 filières démantelées ces deux dernières années), qui exploitent la misère humaine, et n'hésitent pas à exposer leurs vies comme l'illustre le phénomène des small boats où les migrants sont entassés sans gilet de sauvetage sur des esquifs de fortune.

Face à ce spectre de missions extrêmement large, les cadres de la DIDPAF Calais assument leurs responsabilités avec dévouement et professionnalisme, disposant de la totale confiance de la Direction qui sait pouvoir se reposer sur eux.

Celle-ci regrette cependant une crise des vocations, les nombreux postes vacants (7) ne trouvant en général pas preneur en dehors de la DIDPAF Calais.



Les Policiers dans la tourmente ET AU BORD DE L'EXASPERATION



02 décembre 2020

Encore une fois, l'actualité récente montre à quel point il est difficile d'être policier.

Parce que représentants de l'Etat et de ses pouvoirs régaliens, seuls remparts contre ceux qui voudraient faire tomber la République, les policiers subissent un déferlement de haine et sont attaqués de toute part, au sens propre comme au figuré.

Alors qu'ils demandent la protection de l'Etat face à des débordements sur les réseaux sociaux qui les visent personnellement, en s'attaquant également à leur famille,

Parce qu'ils craignent pour les leurs, alors qu'ils ont déjà été meurtris dans leur chair par des attaques terroristes, par des interventions du quotidien où ils sont brûlés, lynchés, écrasés ou abattus.

Parce qu'ils sont en première ligne dans la lutte contre les extrémismes,

Parce qu'ils n'ont de cesse de lutter contre une criminalité et une délinquance exponentielles, dont les auteurs repoussent sans cesse les limites dans leur contestation de notre droit et de la force légitime par une violence inouïe,



Parce qu'il y a de plus en plus de policiers blessés en opération, y compris lors d'interventions banales, dans un contexte global d'ensauvagement et de contestation de l'autorité.

Dénoncer l'article 24 de la loi sécurité est criminel, au mieux une méconnaissance totale du texte, et plus certainement, une opération de déstabilisation politique qui impacte au premier chef les forces de l'ordre, dans toutes ses individualités.

Il n'y est nullement question d'interdire de filmer, mais seulement de prévenir toute malveillance dans la diffusion des images. Prétendre le contraire relève d'une propagande nauséabonde.

Les policiers sont les premiers à demander à être filmés dans leurs interventions, à exiger du matériel performant qui permette de leur garantir une réelle transparence sur leurs actions.

Et maintenant, il serait question d'instrumentaliser des images d'une intervention policière violente, afin de laisser penser qu'il s'agit d'un phénomène systémique au sein de la Police Nationale.



Au-delà de l'affaire elle-même, médiatisée à outrance, et pour laquelle notre organisation ne se permettra pas de porter de jugement sans connaître précisément le contexte de l'intervention, SYNERGIE-OFFICIERS demande seulement que les 4 policiers en cause bénéficient a minima comme chaque citoyen de la présomption d'innocence et de la protection fonctionnelle.

SYNERGIE-OFFICIERS demande à la Justice que la vérité soit faite.

SYNERGIE-OFFICIERS regrette certainement le placement en détention de deux d'entre eux, malgré leurs états de service, l'absence d'antécédent judiciaire et l'évidence des garanties de représentation. La différence de traitement avec des criminels d'habitude qui bénéficient trop souvent d'une étonnante mansuétude ne peut qu'interroger.

SURTOUT, LES POLICIERS EN ONT ASSEZ DE L'AMALGAME, DE LA DÉFIANCE, DE LA HAINE, ET DE L'APPUI MÉDIATIQUE QUI EST OFFERT À LEURS DÉTRACTEURS PAR DE TROP NOMBREUX MÉDIAS.

Non, les factieux ne sont pas majoritaires en France, ils sont même ultra-minoritaires ! Ils profitent de toutes les failles ou faiblesses de notre Etat de droit pour déstabiliser la France et tous ceux qui la représentent.



PERSONNE N'IMAGINE À QUEL POINT IL EST SOUVENT DIFFICILE D'INTERVENIR SUR LA VOIE PUBLIQUE, PERSONNE N'IMAGINE À QUEL POINT LES POLICIERS SONT PARFOIS IMPUISSANTS, PERSONNE NE COMPREND LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ENCAISSÉE OU PHYSIQUE SUBIE AU QUOTIDIEN PAR LES FORCES DE L'ORDRE À L'OCCASION DE LEURS 3 MILLIONS D'INTERVENTIONS ANNUELLES.

SYNERGIE-OFFICIERS sait que la majorité de nos concitoyens a confiance dans la Police pour assurer leur sécurité.

SYNERGIE-OFFICIERS, en tout cas, réaffirme toute sa fierté de représenter tous les policiers qui défendent les plus faibles, font respecter les lois et l'ordre public, en totale abnégation, avec un sens du service public exacerbé.

SYNERGIE-OFFICIERS DÉNONCE LE CLIMAT INFECT QUI S'INSTALLE AVEC UNE MULTIPLICATION DES SITUATIONS QUASI INSURRECTIONNELLES ET DES POLICIERS QUI COMMENCENT À MANQUER DE RÉSILIENCE, ÉBRANLÉS DANS LEUR VOCATION ET DÉSABUSÉS DANS DES ENGAGEMENTS DÉNUÉS DE SENS.

A terme le « police bashing », les persécutions et l'absence de soutien ne peuvent qu'accentuer un risque de désengagement.

LA FRANCE EST LE PAYS DES DROITS DE L'HOMME, IL NE FAUDRAIT PAS QU'ELLE DEVIENNE LE PAYS DES DROITS DES INSURGÉS.

Le Bureau National
**SYNERGIE
OFFICIERS**

**SYNERGIE
OFFICIERS**

SYNERGIE-OFFICIERS UNE AMBITION, DES PROPOSITIONS POUR TOUS LES OFFICIERS



18 novembre 2020



SYNERGIE-OFFICIERS a pu rencontrer le Ministre de l'Intérieur à plusieurs reprises afin de présenter concrètement la situation des officiers et les revalorisations nécessaires au corps en termes d'avancement, de nomenclature, d'indemnitaires et de filières.

Les propositions de SYNERGIE-OFFICIERS ont permis dans un premier temps d'intégrer les Officiers travaillant en régime cyclique de nuit, au dispositif global annoncé à l'automne pour les nuiteux.

SYNERGIE-OFFICIERS SOUHAITE DÉSORMAIS FAIRE ÉVOLUER L'INDEMNITAIRE DES OFFICIERS ET PLUS PARTICULIÈREMENT L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ET DE PERFORMANCE (IRP).

En effet, le corps des officiers est un et unique. Il est constitué d'une multitude de parcours et de métiers aussi variés que sont la sécurité publique, l'ordre public, l'investigation, le renseignement... Chaque métier a ses richesses et ses contraintes, et chaque officier peut s'y épanouir en changeant d'orientation, au gré de ses aspirations professionnelles ou personnelles.

Ainsi, SYNERGIE-OFFICIERS tient absolument à maintenir un corps uni et ne souhaite pas tomber dans le clientélisme.



SYNERGIE-OFFICIERS DEMANDE DONC UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE L'IRP POUR TOUS LES CAPITAINES, COMMANDANTS, COMMANDANTS DIVISIONNAIRES ET CHEFS DE SERVICE.

Cette IRP, autrefois appelée prime de commandement, n'a pas été revalorisée depuis 2010 et s'avère largement sous-évaluée au regard des responsabilités désormais dévolues aux officiers. Cette IRP, à l'inverse d'autres primes, est susceptible de majorations !!!



PARALLÈLEMENT, SYNERGIE-OFFICIERS CONTINUE DE DEMANDER UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'IRP CHEF DE SERVICE, LARGEMENT SOUS-ESTIMÉE PAR RAPPORT AUX POSTES EXISTANTS RÉELLEMENT, AINSI QUE L'ÉTOFFEMENT DE LA LISTE DES POSTES DIFFICILES ET LA CRÉATION DE POSTES TRÈS DIFFICILES À L'INSTAR DE CEUX DES COMMISSAIRES DE POLICE.

Ces créations sont absolument nécessaires pour toutes les directions, spécialisées ou non, qui rencontrent de véritables difficultés dans le recrutement et la fidélisation des officiers. Elles doivent être utilisées comme des leviers pour faire venir et maintenir des officiers sur certains postes restés longtemps vacants ou présentant des contraintes particulières, que ce soit en investigation, en ordre public, en renseignement ou autre.

Cette augmentation permettrait en outre de faire un parallèle avec nos homologues officiers de la gendarmerie qui, comme nous, sont tous OPJ en sortie d'école et bénéficient, de ce fait, d'un indemnitaire amélioré qui doit nous échoir par parité.

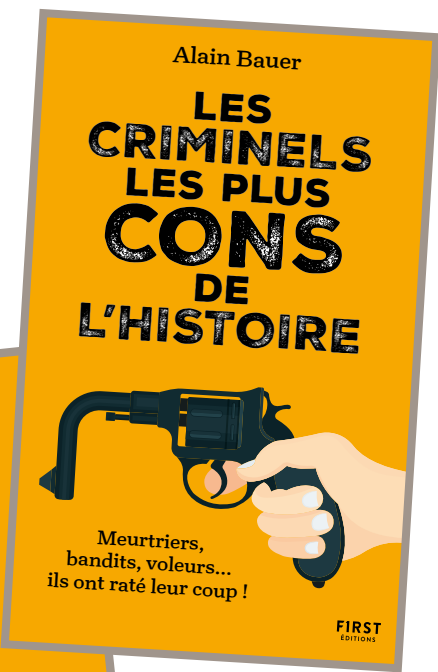


DE MÊME, SYNERGIE-OFFICIERS DEMANDE UNE AUGMENTATION CONSÉQUENTE DU RATIO D'AVANCEMENT POUR LÀ ENCORE, BOOSTER LES CARRIÈRES DES OFFICIERS QUI DONNENT BEAUCOUP ET QUI MÉRITENT, POUR DES RAISONS DE COMPÉTENCES, DE CONTRAINTES ET DE DIFFICULTÉS D'AVOIR UN AVANCEMENT DIGNE.

SYNERGIE-OFFICIERS MAINTIENT QUE L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITAIRE POUR TOUS ET L'ACCROISSEMENT DES POSTES À L'AVANCEMENT SONT INDISPENSABLES TANT POUR VALORISER LE CORPS DES OFFICIERS QUE POUR ATTIRER ET FIDELISER DANS CERTAINES FILIÈRES ET TERRITOIRES EN SOUFFRANCE.


Le Bureau National
**SYNERGIE
OFFICIERS**

LU pour vous



On croit les criminels organisés, méthodiques, efficaces... Le contraire arrive pourtant plus souvent qu'on ne l'imagine. Et parfois cela donne lieu à des situations quelque peu cocasses.... Le crime parfait n'existe pas, mais pour ces bandits de petit chemin, l'échec était inscrit avant même le commencement de l'exécution du délit.

C'était déjà perdu d'avance. Pour le meilleur et pour le rire. À travers cette épopée de véritables anti-héros, découvrez les criminels les moins qualifiés, les moins organisés et surtout les plus cons de l'Histoire. Quand on appelle la police alors qu'on vient de se faire voler ses plants de cannabis, quand on s'évanouit sur les lieux du crime, quand on essaye de vendre de la cocaïne à un policier en uniforme, quand on ne sait pas tirer une porte pour sortir ou quand on s'endort sur les lieux de son cambriolage, comment obtenir son diplôme du Crime ?

 **Alain Bauer** est professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers. Il conseille des services de police, de renseignement et des institutions confrontées aux menaces. Il a publié une soixantaine d'ouvrages (beaucoup plus sérieux) sur les questions criminelles et de terrorisme.

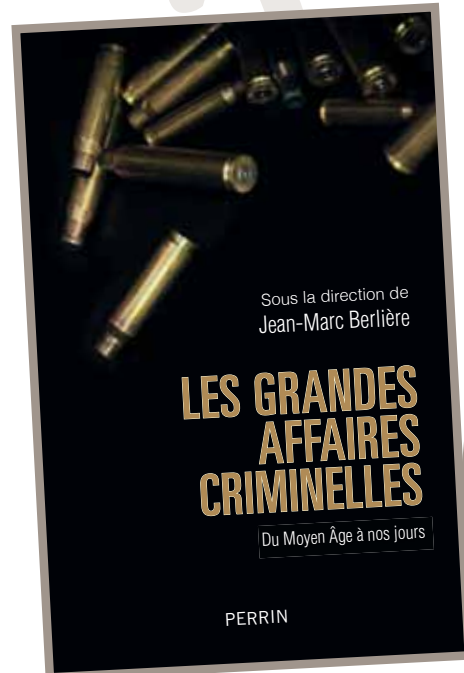
© Illustration de couverture : Shutterstock

MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C003309

FIRST
ÉDITIONS

737314 X-20 12,95 €
9 782412 057575

editionsfirst.fr



- Gilles de Rais en procès
par Claude Gauvard
- Le procès de Damiens (1757) :
un procès unique en son genre
par Nicolas Vidoni
- L'affreuse aventure de Calas :
crime ou suicide ? Antoine Louis mène
l'enquête médico-légale
par Michel Porret
- La Beauce à feu et à sang ?
Les « chauffeurs » d'Orgères, autopsie
d'un mythe
par David Feutry
- Les « sauvages » du Palais-Royal :
une affaire de mœurs en 1791
par Vincent Denis
- L'affaire Dautun : crimes et rumeurs sous
la première Restauration (novembre 1814)
par Bruno Bertherat
- Le braconnier assassin :
l'affaire Montcharmont (1850-1851)
par Arnaud-Dominique Houte
- Retour sur le crime de Hautefaye
(Dordogne, 16 août 1870)
par Fabien Gaveau
- Joseph Vacher, un
« Jack l'éventreur français » ? (1893-1898)
par Marc Renneville

- L'affaire Durand : un crime judiciaire,
une histoire havraise (1910)
par Christian Chevandier
- L'énigme des servantes aux mains
sanglantes. L'affaire des sœurs Papin
(Le Mans, 1933)
par Frédéric Chauvaud
- L'attentat de l'Étoile : la Cagoule
entre en scène (11 septembre 1937)
par Éric Panthou
- Le tueur en série et les commissaires :
l'affaire Weidmann (1937)
par René Lévy
- L'assassinat de Marx Dormoy :
questions sur un attentat politique
(Montélimar, juillet 1941)
par Jean-Marc Berlière
- Meurtre en France : l'assassinat
d'Outel Bono (Paris, 26 août 1973)
par Jean-Pierre Bat
- La tuerie d'Auriol : un crime politique
au cœur de l'été 1981
par François Audigier
- Jacques Roseau,
la dernière victime de l'Algérie française
(Montpellier, 5 mars 1993)
par Olivier Dard

Du procès de Gilles de Rais à l'assassinat de Jacques Roseau – la dernière victime de l'Algérie française –, en passant par le procès du régicide Damiens, l'affaire des « chauffeurs » d'Orgères, celles de Joseph Vacher, qualifié de « Jack l'éventreur français », des sœurs Papin ou encore de la tuerie d'Auriol, c'est à un voyage à travers sept siècles qu'invite cet ouvrage. Un retour sur des affaires célèbres ou inconnues, oubliées ou mythifiées, sur des « enquêteurs » hors pair, des moyens, des méthodes d'investigation pour le moins variés et surtout sur des « crimes » très différents par leur nature – assassinats en série, crimes politiques ou judiciaires, affaires de mœurs... – comme par leur gravité, notamment à nos yeux contemporains : on le sait, aujourd'hui encore, le blasphème peut être mortel, mais on a oublié que le vol de linge était passible de la potence sous l'Ancien Régime – qui ne s'indignerait aujourd'hui de la condamnation à mort d'un voleur de mouchoir ? Car le crime ne se limite pas au meurtre ou à l'assassinat : sa qualification, sa condamnation, sa définition, sa réprobation varient en fonction des lieux et des époques. Il entre ainsi en résonance avec son temps dont il dit, mieux que tout, la nature profonde.

Les historiens réunis par Jean-Marc Berlière, tous spécialistes de l'histoire du crime, de la justice et de la police, tous familiers des archives judiciaires et policières, se font enquêteurs et analysent dix-sept affaires parmi les plus passionnantes, du Moyen Âge à nos jours, éclairant avec brio tout ce que le fait criminel donne à lire d'une époque, de ses angoisses, de sa sensibilité, de ses phobies.

Professeur d'histoire émérite, spécialiste des questions de police aux *xix^e* et *xx^e* siècles, Jean-Marc Berlière a publié une Histoire des polices en France, de l'Ancien Régime à nos jours, ainsi que, chez Perrin, Naissance de la police moderne et Polices des temps noirs. France 1939-1945.

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN ILE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2020

| GRADE | ECHOLON | INDICE MAJORES | TRAITEMENT INDICIAIRE | IR 3% | IND DIFFERENT SMIC | ISSP | NBI | IRP-OF BASE | COMPLEMENT RTT | IND POSTE DIFFICILE |
|--------------------------------------|-----------|----------------|-----------------------|--------|--------------------|--------|--------|-------------|----------------|---------------------|
| COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL | E.S. | 821 | 3 847,23 | 115,42 | - | 904,10 | 187,44 | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 3e | 806 | 3 776,94 | 113,31 | | 887,58 | 187,44 | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 2e | 756 | 3 542,63 | 106,28 | | 832,52 | 187,44 | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 1er | 725 | 3 397,37 | 101,92 | | 798,38 | 187,44 | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| COMMANDANT DIVISIONNAIRE | E.S. | 821 | 3 847,23 | 115,42 | | 904,10 | | 600,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 3e | 806 | 3 776,94 | 113,31 | | 887,58 | | 600,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 2e | 756 | 3 542,63 | 106,28 | | 832,52 | | 600,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 1er | 725 | 3 397,37 | 101,92 | | 798,38 | | 600,00 | 56,67 | 14,11 |
| COMMANDANT DE POLICE | 5e | 756 | 3 542,63 | 106,28 | | 832,52 | | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 4e | 716 | 3 355,19 | 100,66 | | 788,47 | | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 3e | 680 | 3 186,50 | 95,59 | | 748,83 | | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 2e | 645 | 3 022,49 | 90,67 | | 710,28 | | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 1er | 612 | 2 867,85 | 86,04 | | 673,94 | | 413,00 | 56,67 | 14,11 |
| CAPITAINE DE POLICE | E.E. | 702 | 3 289,59 | 98,69 | | 904,64 | | 378,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 10e | 673 | 3 153,69 | 94,61 | | 867,27 | | 378,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 9e | 638 | 2 989,68 | 89,69 | | 822,16 | | 378,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 8e | 605 | 2 835,05 | 85,05 | | 779,64 | | 378,00 | 56,67 | 14,11 |
| | 7e | 575 | 2 694,46 | 80,83 | | 740,98 | | 378,00 | 56,67 | 30,35 |
| | 6e | 545 | 2 553,88 | 76,62 | | 702,32 | | 378,00 | 56,67 | 30,35 |
| | 5e | 513 | 2 403,93 | 72,12 | | 661,08 | | 378,00 | 56,67 | 30,35 |
| | 4e | 480 | 2 249,29 | 67,48 | | 641,05 | | 378,00 | 56,67 | 30,35 |
| | 3e | 450 | 2 108,71 | 63,26 | | 600,98 | | 378,00 | 56,67 | 30,35 |
| | 2e | 430 | 2 014,99 | 60,45 | | 574,27 | | 378,00 | 56,67 | 30,35 |
| | 1er | 410 | 1 921,27 | 57,64 | | 547,56 | | 378,00 | 56,67 | 30,35 |
| | stagiaire | 334 | 1 565,13 | 46,95 | | 156,51 | | 143,00 | 56,67 | 30,35 |
| | élève | 317 | 1 485,47 | 44,56 | 53,95 | 148,55 | | | | |

| IND SUJ EXCEPT | IND CSG MINIMA | Transfert prime-point | PENSION CIVILE | PENSION CIVILE ISSP | PENSION CIVILE NBI | RDS | CSG | RAFP | TRAITEMENT NET MENSUEL |
|----------------|----------------|-----------------------|----------------|---------------------|--------------------|-------|--------|-------|------------------------|
| 85,75 | 46,97 | -32,42 | 427,04 | 204,92 | 20,81 | 27,70 | 509,64 | 34,98 | 4 413,18 |
| 85,75 | 46,22 | -32,42 | 419,24 | 200,89 | 20,81 | 27,26 | 501,54 | 34,83 | 4 344,04 |
| 85,75 | 43,73 | -32,42 | 393,23 | 188,87 | 20,81 | 25,79 | 474,52 | 34,36 | 4 112,14 |
| 85,75 | 42,19 | -32,42 | 377,11 | 180,69 | 20,81 | 24,88 | 457,77 | 33,97 | 3 969,18 |
| 85,75 | 46,96 | -32,42 | 427,04 | 204,92 | | 27,70 | 509,60 | 38,47 | 4 430,09 |
| 85,75 | 46,22 | -32,42 | 419,24 | 200,89 | | 27,26 | 501,50 | 37,77 | 4 361,51 |
| 85,75 | 43,73 | -32,42 | 393,23 | 188,87 | | 25,79 | 474,48 | 35,43 | 4 131,47 |
| 85,75 | 42,18 | -32,42 | 377,11 | 180,69 | | 24,88 | 457,73 | 33,97 | 3 989,59 |
| 85,75 | 42,16 | -32,42 | 393,23 | 188,87 | | 24,86 | 457,44 | 34,28 | 3 962,02 |
| 85,75 | 40,17 | -32,42 | 372,43 | 178,52 | | 23,69 | 435,82 | 33,55 | 3 777,59 |
| 85,75 | 38,37 | -32,42 | 353,70 | 169,82 | | 22,63 | 416,37 | 31,86 | 3 612,02 |
| 85,75 | 36,63 | -32,42 | 335,50 | 161,23 | | 21,60 | 397,46 | 30,22 | 3 451,18 |
| 85,75 | 34,99 | -32,42 | 318,33 | 152,84 | | 20,63 | 379,63 | 28,68 | 3 299,82 |
| 85,75 | 40,28 | -32,42 | 365,14 | 192,66 | | 23,75 | 437,06 | 32,05 | 3 784,64 |
| 85,75 | 38,79 | -32,42 | 350,06 | 184,68 | | 22,87 | 420,90 | 31,54 | 3 646,43 |
| 85,75 | 36,99 | -32,42 | 331,85 | 174,84 | | 21,81 | 401,39 | 29,90 | 3 480,85 |
| 85,75 | 35,30 | -32,42 | 314,69 | 165,83 | | 20,81 | 383,00 | 28,35 | 3 324,47 |
| 85,75 | 33,89 | -32,42 | 299,09 | 157,75 | | 19,99 | 367,75 | 26,94 | 3 197,00 |
| 85,75 | 32,35 | -32,42 | 283,48 | 149,67 | | 19,08 | 351,03 | 25,54 | 3 054,72 |
| 85,75 | 30,71 | -32,42 | 266,84 | 140,76 | | 18,11 | 333,19 | 24,04 | 2 903,24 |
| 85,75 | 29,20 | -32,42 | 249,67 | 131,75 | | 17,22 | 316,85 | 22,49 | 2 767,38 |
| 85,75 | 27,65 | -32,42 | 234,07 | 123,67 | | 16,30 | 300,00 | 21,09 | 2 623,82 |
| 85,75 | 26,61 | -32,42 | 223,66 | 117,87 | | 15,69 | 288,77 | 20,15 | 2 528,53 |
| 85,75 | 25,58 | -32,42 | 213,26 | 112,69 | | 15,08 | 277,53 | 19,21 | 2 432,61 |
| 85,75 | 17,51 | | 173,73 | 55,00 | | 10,33 | 189,99 | 15,65 | 1 657,18 |
| | 14,10 | | 164,89 | 52,62 | | 8,58 | 157,88 | 5,63 | 1 357,03 |

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN PROVINCE AU 1^{ER} JANVIER 2020

| GRADE | ECHOLON | INDICE MAJORES | TRAITEMENT INDICIAIRE | IND DIFFERENT SMIC | ISSP | NBI | IRP-OF BASE | COMPLEMENT RTT |
|--------------------------------------|-----------|----------------|-----------------------|--------------------|--------|--------|-------------|----------------|
| COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL | E.S. | 821 | 3 847,23 | - | 904,10 | 187,44 | 413,00 | 56,67 |
| | 3e | 806 | 3 776,94 | - | 887,58 | 187,44 | 413,00 | 56,67 |
| | 2e | 756 | 3 542,63 | - | 832,52 | 187,44 | 413,00 | 56,67 |
| | 1er | 725 | 3 397,37 | - | 798,38 | 187,44 | 413,00 | 56,67 |
| COMMANDANT DIVISIONNAIRE | E.S. | 821 | 3 847,23 | - | 904,10 | | 600,00 | 56,67 |
| | 3e | 806 | 3 776,94 | - | 887,58 | | 600,00 | 56,67 |
| | 2e | 756 | 3 542,63 | - | 832,52 | | 600,00 | 56,67 |
| | 1er | 725 | 3 397,37 | - | 798,38 | | 600,00 | 56,67 |
| COMMANDANT DE POLICE | 5e | 756 | 3 542,63 | - | 832,52 | | 413,00 | 56,67 |
| | 4e | 716 | 3 355,19 | - | 788,47 | | 413,00 | 56,67 |
| | 3e | 680 | 3 186,50 | - | 748,83 | | 413,00 | 56,67 |
| | 2e | 645 | 3 022,49 | - | 710,28 | | 413,00 | 56,67 |
| | 1er | 612 | 2 867,85 | - | 673,94 | | 413,00 | 56,67 |
| CAPITAINE DE POLICE | E.E. | 702 | 3 289,59 | - | 904,64 | | 378,00 | 56,67 |
| | 10e | 673 | 3 153,69 | - | 867,27 | | 378,00 | 56,67 |
| | 9e | 638 | 2 989,68 | - | 822,16 | | 378,00 | 56,67 |
| | 8e | 605 | 2 835,05 | - | 779,64 | | 378,00 | 56,67 |
| | 7e | 575 | 2 694,46 | - | 740,98 | | 378,00 | 56,67 |
| | 6e | 545 | 2 553,88 | - | 702,32 | | 378,00 | 56,67 |
| | 5e | 513 | 2 403,93 | - | 661,08 | | 378,00 | 56,67 |
| | 4e | 480 | 2 249,29 | - | 641,05 | | 378,00 | 56,67 |
| | 3e | 450 | 2 108,71 | - | 600,98 | | 378,00 | 56,67 |
| | 2e | 430 | 2 014,99 | - | 574,27 | | 378,00 | 56,67 |
| | 1er | 410 | 1 921,27 | - | 547,56 | | 378,00 | 56,67 |
| | stagiaire | 334 | 1 565,13 | - | 156,51 | | 143,00 | 56,67 |
| | élève | 317 | 1 485,47 | 53,95 | 148,55 | | | |

| COMPENSATION CSG MINIMA | Transfert prime-point | PENSION CIVILE | PENSION CIVILE ISSP | PENSION CIVILE NBI | RDS | CSG | RAFP | TRAITEMENT NET MENSUEL |
|-------------------------|-----------------------|----------------|---------------------|--------------------|-------|--------|-------|------------------------|
| 45,16 | -32,42 | 427,04 | 204,92 | 20,81 | 26,63 | 490,02 | 24,12 | 4 227,63 |
| 44,43 | -32,42 | 419,24 | 200,89 | 20,81 | 26,20 | 482,11 | 24,08 | 4 160,31 |
| 42,00 | -32,42 | 393,23 | 188,87 | 20,81 | 24,77 | 455,73 | 23,96 | 3 934,47 |
| 40,49 | -32,42 | 377,11 | 180,69 | 20,81 | 23,88 | 439,38 | 23,89 | 3 795,18 |
| 45,16 | -32,42 | 427,04 | 204,92 | | 26,63 | 489,98 | 33,47 | 4 238,68 |
| 44,43 | -32,42 | 419,24 | 200,89 | | 26,20 | 482,07 | 33,43 | 4 171,37 |
| 42,00 | -32,42 | 393,23 | 188,87 | | 24,77 | 455,69 | 33,31 | 3 945,52 |
| 40,49 | -32,42 | 377,11 | 180,69 | | 23,88 | 439,34 | 33,24 | 3 806,23 |
| 40,43 | -32,42 | 393,23 | 188,87 | | 23,84 | 438,65 | 23,88 | 3 784,35 |
| 38,48 | -32,42 | 372,43 | 178,52 | | 22,69 | 417,55 | 23,79 | 3 604,42 |
| 36,73 | -32,42 | 353,70 | 169,82 | | 21,66 | 398,56 | 23,70 | 3 441,87 |
| 35,03 | -32,42 | 335,50 | 161,23 | | 20,66 | 380,09 | 23,61 | 3 283,96 |
| 33,43 | -32,42 | 318,33 | 152,84 | | 19,71 | 362,69 | 23,53 | 3 135,36 |
| 38,61 | -32,42 | 365,14 | 192,66 | | 22,77 | 418,97 | 22,04 | 3 613,51 |
| 37,16 | -32,42 | 350,06 | 184,68 | | 21,91 | 403,17 | 21,97 | 3 478,57 |
| 35,40 | -32,42 | 331,85 | 174,84 | | 20,88 | 384,11 | 21,88 | 3 315,93 |
| 33,74 | -32,42 | 314,69 | 165,83 | | 19,90 | 366,14 | 21,80 | 3 162,32 |
| 32,24 | -32,42 | 299,09 | 157,75 | | 19,01 | 349,80 | 21,72 | 3 022,56 |
| 30,73 | -32,42 | 283,48 | 149,67 | | 18,12 | 333,47 | 21,65 | 2 882,79 |
| 29,13 | -32,42 | 266,84 | 140,76 | | 17,18 | 316,04 | 21,57 | 2 734,00 |
| 27,66 | -32,42 | 249,67 | 131,75 | | 16,31 | 300,12 | 21,50 | 2 600,90 |
| 26,14 | -32,42 | 234,07 | 123,67 | | 15,42 | 283,65 | 21,09 | 2 460,19 |
| 25,13 | -32,42 | 223,66 | 117,87 | | 14,82 | 272,67 | 20,15 | 2 367,46 |
| 24,12 | -32,42 | 213,26 | 112,69 | | 14,22 | 261,70 | 19,21 | 2 274,11 |
| 16,14 | | 173,73 | 55,00 | | 9,52 | 175,13 | 10,79 | 1 513,29 |
| 13,73 | | 164,89 | 52,62 | | 8,36 | 153,82 | 3,38 | 1 264,67 |

Valeur du point d'indice au 01/01/2020 : 4,6860

NB : Ajouter au traitement des commandants divisionnaires fonctionnels la NBI de 40 points

Le mot du trésorier



Cher(e) collègue,

Tu constateras sur le bulletin d'adhésion 2021, que les montants des cotisations ont légèrement changé.

Ces derniers n'avaient pas été augmentés ces trois dernières années.

Début 2021, tu pourras remarquer un certain nombre de nouveautés sur notre site puisqu'il te sera désormais possible de régler ta cotisation en ligne via l'interface dédiée qui est en train d'être mise en place et ce, en CB, virement bancaire, prélèvement automatique ou par chèque.

Il nous a semblé pertinent de proposer ces modes de règlement en ligne, simples et rapides.

Pour ce faire, tu devras juste créer un compte sur notre site en renseignant les rubriques requises avant de basculer sur le volet paiement.

Dans tous les cas, la création de ce compte personnel, totalement sécurisée, s'avérera impérative afin de te connecter sur les pages à accès protégés (TG, résultats des mutations et avancements, nomenclature...) via un mot de passe individualisé et ce, quel que soit le mode de paiement de ta cotisation.

Une fois ton compte créé, tu pourras effectuer toutes les démarches (changements de coordonnées, de mode de paiement...) en ligne, ce sans avoir à gérer des envois de courriers ou de mails. C'est par le biais de ce compte que tu pourras, par exemple, récupérer l'attestation fiscale de l'année écoulée.

Simplicité, économie et efficacité sont les maîtres mots de ces changements qu'induisent la digitalisation de notre espace de collecte des cotisations.

Cette évolution répond à des contraintes, qui nous sont aujourd'hui imposées par la mise en œuvre de la RGPD, qui nécessitent une modernisation radicale de notre espace adhérent, mais également par un souhait de sécurisation optimale.

Aussi, au seuil de cette nouvelle année, je me tourne vers toi afin de solliciter ta contribution pour 2021 et ainsi nous conforter dans notre action via ton soutien plein et entier.

En dernier lieu, je te rappelle que le montant de ta cotisation est atténué par le fait que **la cotisation syndicale entraîne une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur des 2/3 de son montant, soit 66 %.**

Par ailleurs, son règlement avant le 31 mars te confère automatiquement une prestation d'assurance décès via un contrat groupe souscrit par SYNERGIE-OFFICIERS.

Je t'adresse, ainsi qu'à tous ceux qui te sont chers, mes vœux les plus chaleureux de santé, bonheur et prospérité pour 2021.

Syndicalement vôtre.

Benoit EBEL
Trésorier National



BULLETIN D'ADHESION 2021

N O M : _____ **PRENOM** : _____
Grade : _____ **Date de nomination** : _____
Matricule : _____ **Date de naissance** : _____
Direction : _____ **Service d'affectation** : _____
Téléphone : _____ **Adresse professionnelle** : _____
Fax : _____ **Adresse domicile** : _____
Portable : _____ **E-mail personnel** : _____
E-mail prof. : _____

| GRADES | COTISATION (1) SYNERGIE-OFFICIERS | COTISATION (2) avec adhésion CFE-CGC | Règlement par Prélèvement automatique | |
|-------------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------|
| | | | (1) | (2) |
| Elève | 15 € | --- | --- | --- |
| Stagiaire | 15 € | --- | --- | --- |
| LIEUTENANT CAPITAINE | 90 € 120 € | 160 € 190 € | 8,00 € 10,50 € | 13,80 € 16,30 € |
| COMMANDANT | 150 € | 220 € | 13,00 € | 18,80 € |
| Cdt. E.F. - G.R.A.F. | 170 € | 240 € | 14,70 € | 20,50 € |
| Retraité | 50 € | 110 € | 4,60 € | 9,50 € |
| Veuve | 15 € | --- | --- | --- |

NOTA : la cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur les revenus à hauteur de 66% de son montant.
 Exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : Lieutenant 30 €, Capitaine 40 €, Commandant 51 €.

(*) La cotisation annuelle de SYNERGIE-OFFICIERS est exigible en début d'année, elle comprend obligatoirement : l'abonnement au Trait d'Union (10 €), la cotisation syndicale, l'assurance décès de l'adhérent, (y compris hors service) fonctionnaire de Police actif ou retraité, à jour de cotisation au 31 mars, qui sera réglée à l'ayant droit légal ou désigné nommément par lui.

Le prélèvement automatique : Joindre une autorisation de prélèvement SEPA datée et signée accompagnée d'un RIB. Les sommes indiquées, sont calculées pour un échelonnement sur 12 mois et sont valables pour une adhésion avant le 20 janvier. Le renouvellement d'adhésion s'opère automatiquement par tacite reconduction. Pour une adhésion, ou un renouvellement d'adhésion en cours d'année, après un 1^{er} prélèvement d'ajustement calculé en fonction du nombre de mois écoulés, le montant de la mensualité reste ensuite identique jusqu'au 31 décembre.

Toute adhésion souscrite en cours d'année est due dans son intégralité.

Fait à _____ Le _____ Signature _____

SYNERGIE-OFFICIERS
 3, Boulevard du Palais - 75004 PARIS - TEL. 01.40.13.02.85 - Email : bureau.national@synergie-officiers.com
 (affilié CFE-CGC)

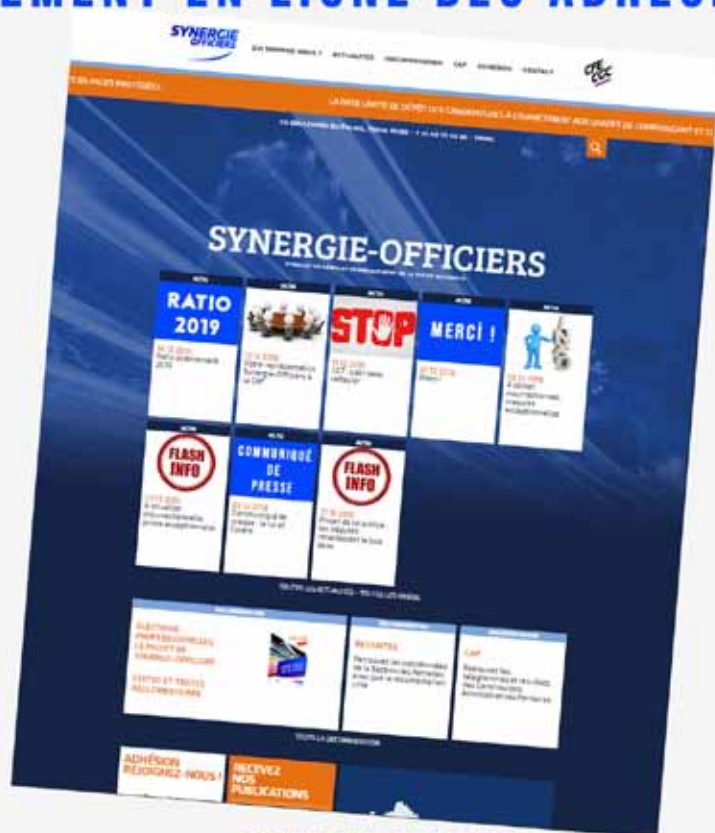
**TOUTE L'ACTUALITÉ DES OFFICIERS
SUR NOTRE COMPTE TWITTER
@POLICESYNERGIE**

twitter

**ET SUR NOTRE SITE INTERNET
WWW.SYNERGIE-OFFICIERS.COM**

NOUVEAU

**DES 2021 MISE EN PLACE DU
PAIEMENT EN LIGNE DES ADHESIONS**



SYNERGIE-OFFICIERS

03 boulevard du palais 75004 PARIS

01-40-13-02-85

bureau.national@synergie-officiers.com

twitter : @PoliceSynergie